

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**LUNDI 07 OCTOBRE 2024**

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS**  
**EN DATE DU 07 OCTOBRE 2024**

-----

L'an deux mille vingt-quatre, le **LUNDI 07 OCTOBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX**, Maire, par suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

**ÉTAIENT PRESENTS** : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

**MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION** :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.  
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.  
M. DONDAINE Pascal a donné procuration à M. HERNOUT Serge.  
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

---

Secrétaire de séance : Mme CATTY Christine

Fin de la séance : 20h50

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*

**VU**

Le Code général des collectivités territoriales ;

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 ;

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

L'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

La délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais en date du 23 novembre 2021, retenant l'offre présentée par SOFAXIS - INTERIALE au titre de la convention de participation Prévoyance ;

L'avis du Comité Social Territorial en date du 19 septembre 2024 ;

**CONSIDERANT** que la collectivité d'Aire-sur-la-Lys souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire prévoyance dans le but de garantir les ressources de ses agents en cas de maladie, de décès ou d'invalidité ;

**CONSIDERANT** que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet prévoyance ;

**CONSIDERANT** le caractère économiquement avantageux des taux pratiqués par le Centre de Gestion ;

*Le Conseil municipal,*

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;*

*Et après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1** - **D'ADHERER** à la convention de participation **CI-ANNEXEE** telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais, à compter du 1er janvier 2025, pour la durée du contrat groupe de protection sociale complémentaire soit jusqu'au 31/12/2027 et de prendre acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci ;

**ARTICLE 2** - **DE PARTICIPER** au financement des cotisations des agents pour le volet Prévoyance ;

**ARTICLE 3 - DE FIXER** le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1er janvier 2025 comme suit : Montant en euros : 7 € brut ;

**ARTICLE 4 - D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

**ARTICLE 5 - DE PRENDRE** l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Claude DISSAUX



Maire de Lys  
PAS DE CALAIS